

sur l'eau (mise au point de la partie internationale du Plan de gestion du district hydrographique international Rhin) et la directive sur la gestion des inondations ainsi que d'éventuelles autres obligations communautaires.

L'objectif écologique central est de rétablir le réseau de biotopes sur le Rhin et la continuité du Rhin et des affluents figurant dans le programme sur les poissons migrateurs.

A l'horizon 2020, le Plan d'Action contre les Inondations a pour objectif de mieux protéger les personnes et leurs biens tout en promouvant la restauration du milieu alluvial rhénan. En tenant compte des changements climatiques, on examinera dans le cadre du processus de mise en œuvre du Plan d'Action toutes les mesures réalistes susceptibles d'abaisser plus encore les niveaux de crue extrêmes et de réduire les dommages dus aux inondations. 57 stations de mesure surveillent l'état du Rhin et de ses principaux affluents (Neckar, Main, Moselle) depuis la Suisse jusqu'aux Pays-Bas. Plus de 100 substances sont ainsi régulièrement recensées et évaluées dans l'eau et les matières en suspension. Des analyses et/ou évaluations portent également sur la diversité et la propagation des poissons, des macroinvertébrés et du plancton.

Les apports de polluants et de composés azotés, notamment de source diffuse, comme les apports agricoles par ex., font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière, de même que les micropolluants issus de l'évacuation des eaux urbaines.

Huit centres principaux internationaux d'avertissement forment l'épine dorsale du Plan d'Avertissement et d'Alerte

Rhin. Ces centres avertissent les riverains en aval en cas de rejets importants, par ex. accidentels, de substances dangereuses pour les eaux dans le Rhin ou les informent avec la fiabilité et la précision requises en cas de pollutions régionales des eaux.

Organisation

Des Groupes de travail et d'experts, dotés d'un mandat défini, traitent toutes les questions techniques découlant de la mise en œuvre de la Convention pour la protection du Rhin et du droit communautaire. Une fois par an, des décisions sont prises dans le cadre de l'Assemblée plénière. La Conférence ministérielle sur le Rhin prend des décisions sur des questions politiques majeures et pose les jalons de futurs programmes de mesures cohérents et ajustés.

Les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenz. Ce secrétariat prépare et organise toutes les réunions et assure le soutien linguistique en français, allemand et néerlandais, langues de travail de la CIPR. Il gère également les relations publiques de la CIPR et le contact avec les experts et les particuliers intéressés.



Photo: Martin Baumgartner



Photo: Ronald van Dokkum

Commission Internationale pour la Protection du Rhin

Postfach 20 02 53
D-56002 Koblenz

Adresse :
Kaiserin-Augusta-Anlagen 15
D-56002 Koblenz

Tél. : +49-261-94252-0
Fax : +49-261-94252-52
Courriel : sekretariat@iksr.de
Internet : www.iksr.org

octobre 2007

Commission Internationale pour la Protection du Rhin



Internationale
Kommission zum
Schutz des Rheins

Commission
Internationale
pour la Protection
du Rhin

Internationale
Commissie ter
Bescherming
van de Rijn

International
Commission
for the Protection
of the Rhine

Neuf Etats – un bassin

La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Commission européenne, membres de la **Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)**, coopèrent avec l'Autriche, le Liechtenstein, la Région belge de Wallonie et l'Italie pour restaurer le Rhin et tous ses affluents. Le développement durable du Rhin, de son milieu alluvial et l'atteinte du bon état dans toutes les eaux du bassin sont au centre de leurs activités.

Objectifs et actions

Au sein de la CIPR, les représentants des Etats membres élaborent des recommandations communes de programmes de mesures qui sont ensuite mis en œuvre et financés au niveau national. La CIPR coordonne ces travaux et discute des résultats. Les principaux objectifs et actions sont actuellement à l'ordre du jour :

- » améliorer l'état chimique et écologique du Rhin en intégrant les usages dans un développement durable et en veillant à promouvoir la dépollution de la mer du Nord ;
- » prévenir les inondations et protéger les populations contre leurs effets dommageables selon une approche intégrée en tenant compte des intérêts écologiques en présence ;
- » promouvoir dans le bassin rhénan la mise en œuvre coordonnée des réglementations européennes telles que la directive cadre sur l'eau et la directive sur la gestion des inondations.

Des eaux fortement exploitées

Le bassin rhénan en quelques chiffres :

- » 58 millions de personnes environ vivent et travaillent dans le bassin dont 20 millions alimentés en eau potable produite à partir de l'hydrosystème du Rhin ;
- » environ 8% des quelque 200.000 km² du bassin sont occupés par l'habitat, les PME et l'industrie ; l'exploitation agricole couvre approximativement 50% de la superficie totale ;
- » un chiffre d'affaires de l'ordre de 550 milliards d'euros par an est généré par les principales entreprises industrielles et chimiques d'Europe ;
- » 21 grandes usines hydroélectriques représentant une puissance turbinée d'environ 7 milliards de kilowatts/heure sont exploitées sur le cours principal du Rhin du lac de Constance à l'embouchure et alimentent en électricité quelque 2,5 millions de foyers ;
- » le Rhin est navigable sur 800 km ; ses affluents Neckar, Main, Moselle et Sarre le sont également.

Dans les années 70, les rejets d'eaux usées non épurées dans le Rhin étaient tels que ce dernier était considéré comme le cloaque de l'Europe. Les mesures d'endiguement et de correction du lit ont fait perdre au Rhin plus de 85% de son ancien champ d'inondation. La protection régionale contre les inondations et la conquête de terres pour les activités humaines ont entraîné un rétrécissement du milieu alluvial et un raccourcissement du linéaire (plus de 90 km sur le Rhin). Depuis ces interventions, les ondes de crue sont plus élevées et s'écoulent plus rapidement. 11 millions de personnes sont directement menacées le long du Rhin en cas de crue extrême.

Résultats obtenus

Aujourd'hui, 96% des habitants sont raccordés à une station d'épuration. De nombreuses grandes entreprises industrielles exploitent leur propre station d'épuration. Ces évolutions ont eu des effets positifs notables sur la qualité des eaux et l'état biologique du Rhin et d'un grand nombre de ses affluents. On

note une augmentation des espèces animales et végétales. Depuis 2006, le saumon et d'autres poissons migrateurs peuvent à nouveau atteindre Strasbourg depuis la mer du Nord. Des efforts importants ont également été entrepris pour atténuer l'impact négatif des crues, entre autres avec la mise en place d'espaces supplémentaires de rétention des hautes eaux.

Ces succès indéniables sont le fruit de la coopération de tous les Etats au sein de la CIPR. Il reste encore beaucoup à faire cependant !

Rhin 2020

Le programme **Rhin 2020** définit les objectifs généraux de la politique de protection du Rhin ainsi que les mesures nécessaires à sa mise en œuvre jusqu'en 2020. Les travaux sont axés sur la mise en place du **réseau de biotopes sur le Rhin**, une meilleure prévention des inondations grâce à l'exécution et la poursuite du **Plan d'Action contre les Inondations**, l'**amélioration de la qualité des eaux**, qui reste une tâche essentielle, et la **protection des eaux souterraines**. Sont coordonnées en parallèle la directive cadre

